



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.08.1999 Bulletin 1999/32

(51) Int Cl. 6: B67B 7/92, B65D 55/16

(21) Numéro de dépôt: 99400236.8

(22) Date de dépôt: 03.02.1999

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: Lambert, Robert
77260 Egreville (FR)

(74) Mandataire: Robert, Jean-Pierre et al
CABINET BOETTCHER,
22, rue du Général Foy
75008 Paris (FR)

(30) Priorité: 09.02.1998 FR 9801488

(71) Demandeur: ASDVE
77140 Nemours (FR)

(54) Accessoire de sécurité pour le sabrage d'une bouteille de vin mousseux et ustensile de sabrage équipé d'un tel accessoire

(57) L'invention concerne un accessoire de sécurité (1) pour le sabrage d'une bouteille (10) de vin mousseux, comportant un cordon (2) de retenue du goulot (13) de la bouteille (10) possédant une première extré-

mité libre équipée de moyens agencés pour assurer sa liaison au goulot (13) de la bouteille (10) et une seconde extrémité (5) équipée de moyens d'accrochage à un support extérieur.

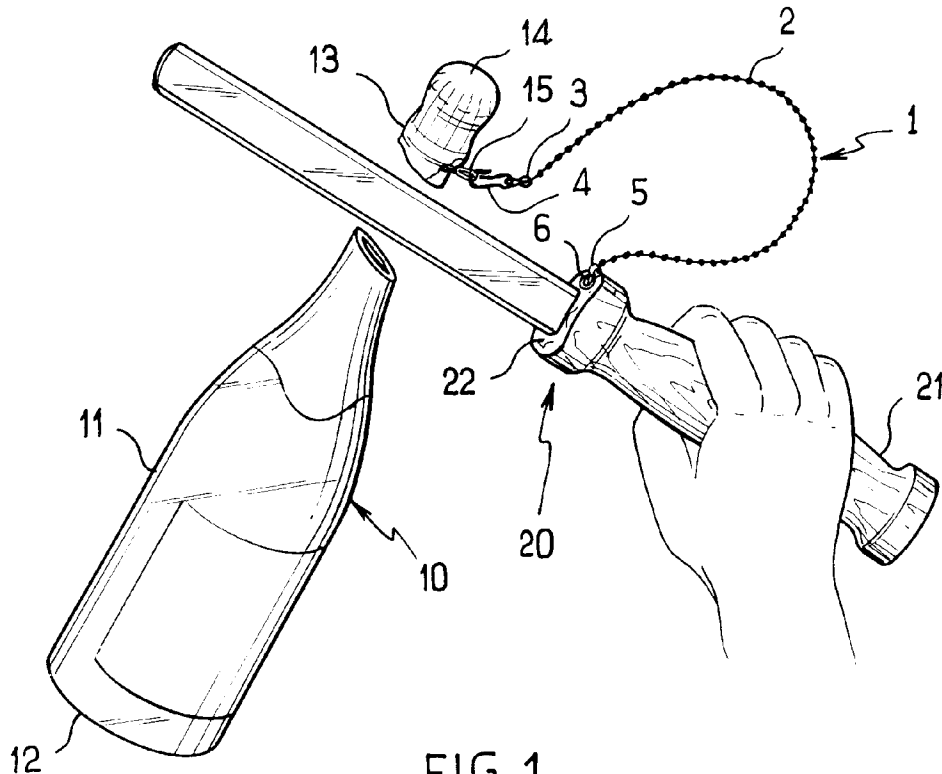


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un accessoire de sécurité pour le sabrage d'une bouteille de vin mousseux ainsi qu'un ustensile de sabrage équipé d'un tel accessoire.

[0002] Il est courant, lors d'une fête, d'ouvrir une bouteille en verre de vin mousseux (c'est-à-dire tout type de vin non tranquille) élaboré par exemple selon la méthode champenoise, en brisant le goulot de la bouteille au moyen d'un ustensile à lame tel qu'un sabre ou un coutelas. Ce mode festif d'ouverture de la bouteille est appelé sabrage. De plus en plus prisé dans la recherche d'une ambiance faste et originale, il présente néanmoins un inconvénient majeur relatif à la sécurité des personnes se trouvant aux alentours de la bouteille. En effet, le goulot de la bouteille qui est brisé et qui est en verre est projeté par la pression intérieure régnant à l'intérieure de la bouteille à une vitesse relativement élevée. La trajectoire de ce projectile peut surprendre à la fois la personne sabrant la bouteille et les personnes situées à plus ou moins grande distance de la bouteille qui ne prêtent d'ailleurs pas toujours attention à l'opération. Il en résulte la survenue croissante d'accidents qui sont dûs non seulement à la force d'impact du goulot sur la personne située sur sa trajectoire, mais également au caractère tranchant de la partie rompue du goulot en verre qui est susceptible de créer des dégâts importants, notamment de sectionner une artère ou un nerf ou d'entailler le visage.

[0003] C'est pourquoi la présente invention se propose de concevoir un accessoire de sécurité permettant de limiter les risques d'accidents lors du sabrage d'une bouteille de vin mousseux.

[0004] A cet effet, on propose selon l'invention un accessoire de sécurité pour le sabrage d'une bouteille de vin mousseux, comportant un cordon de retenue du goulot de la bouteille possédant une première extrémité libre équipée de moyens agencés pour assurer sa liaison au goulot de la bouteille et une seconde extrémité équipée de moyens d'accrochage à un support extérieur.

[0005] Ainsi, lors du sabrage de la bouteille, le goulot, qui est violemment projeté dans le prolongement de la bouteille sous l'effet de la pression régnant à l'intérieure de celle-ci, est stoppé dans sa course à une certaine distance de la bouteille dès que le cordon de retenue est tendu. Il suffit donc à la personne réalisant le sabrage de la bouteille de s'assurer qu'aucune autre personne n'est située à une distance inférieure à la longueur du cordon. Le goulot, retenu par le cordon, retombe à la verticale sous l'effet de son propre poids et reste suspendu au cordon sans qu'il lui ait été possible d'atteindre une quelconque personne de l'assistance. Le sabrage de la bouteille est donc réalisé en toute sécurité grâce à un accessoire peu coûteux et facile à utiliser. Le cordon peut de plus adopter une forme et un matériau esthétique adapté aux circonstances festives ou même

solennelles du sabrage.

[0006] Les moyens de liaison de la première extrémité du cordon au goulot de la bouteille peuvent être réalisés sous différentes formes.

5 **[0007]** Dans un premier mode de réalisation, le goulot de la bouteille étant pourvu d'un muselet de maintien du bouchon, les moyens de liaison de la première extrémité du cordon de retenue au goulot de la bouteille sont constitués par un crochet d'attelage à ce muselet.

10 **[0008]** Dans un second mode de réalisation, les moyens de liaison de la première extrémité du cordon de retenue au goulot de la bouteille sont constitués par un élément de cerclage du goulot.

15 **[0009]** Dans un troisième mode de réalisation, les moyens de liaison de la première extrémité du cordon de retenue au goulot de la bouteille sont constitués par un capuchon de coiffage du goulot.

[0010] De même, les moyens d'accrochage de la seconde extrémité du cordon de retenue peuvent eux aussi être réalisés sous différentes formes.

20 **[0011]** Dans un premier mode de réalisation, les moyens d'accrochage de la seconde extrémité du cordon de retenue au support extérieur sont constitués par un crochet.

25 **[0012]** Dans un second mode de réalisation, le support étant constitué par la bouteille, les moyens d'accrochage de la seconde extrémité du cordon de retenue sont constitués par un élément de cerclage de la bouteille.

30 **[0013]** En variante, les moyens d'accrochage de l'extrémité du cordon de retenue peuvent être constitués par un socle de coiffage du cul de la bouteille.

[0014] L'invention a également pour objet un ustensile de sabrage comportant une lame et une poignée, et pourvu d'un accessoire de sécurité du type précité, la seconde extrémité du cordon de retenue étant accrochée à l'ustensile de sabrage qui constitue le support précité.

35 **[0015]** Avantagusement alors, la seconde extrémité du cordon de retenue est accrochée au manche de l'ustensile de sabrage. L'ustensile de sabrage peut être constitué par un outil à lame métallique quelconque tel qu'un sabre ou un coutelas à bords non coupants afin d'éviter une blessure accidentelle par la lame.

40 **[0016]** L'invention a enfin pour objet, un seau réfrigérant pour bouteille de vin mousseux, pourvu d'un accessoire de sécurité du type précité. La seconde extrémité du cordon de retenue est accrochée au seau qui constitue le support extérieur précité.

45 **[0017]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui suit de modes de réalisation particuliers donnés à titre d'exemples non limitatifs.

50 **[0018]** Il sera fait référence aux dessins annexés, parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective illustrant le sabrage d'une bouteille de vin mousseux au moyen

d'un ustensile de sabrage équipé d'un accessoire de sécurité selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue partielle en perspective illustrant une variante de réalisation des moyens de liaison de la première extrémité du cordon de retenue au goulot de la bouteille ;
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2, illustrant une autre variante de réalisation des moyens de liaison de la première extrémité du cordon de retenue au goulot de la bouteille ;
- la figure 4 est une vue analogue à la figure 1 illustrant un autre mode de réalisation, dans lequel la seconde extrémité du cordon de retenue est accrochée à la bouteille, l'accessoire de sécurité étant séparé de l'ustensile de sabrage ;
- la figure 5 est une vue analogue à la figure 4, illustrant une variante d'exécution des moyens d'accrochage de la seconde extrémité du cordon de retenue à la bouteille ;
- la figure 6 est une vue analogue aux figures 1, 4 et 5, illustrant encore un autre mode de réalisation, dans lequel l'extrémité fixe du cordon de retenue est accrochée à un seau à glace destiné à contenir la bouteille.

[0019] La figure 1 illustre un premier mode de réalisation de l'invention. Une bouteille 10 de vin mousseux, c'est-à-dire de vin non tranquille élaboré par exemple selon la méthode champenoise, est sabrée au moyen d'un ustensile de sabrage 20 équipé d'un accessoire de sécurité 1 selon l'invention.

[0020] La bouteille 10 possède un corps 11, un cul 12 et, à son sommet, un goulot 13 obturé par un bouchon qui, comme cela est courant pour les bouteilles de vin élaborées selon la méthode champenoise, est maintenu en place par un muselet 15 qui s'oppose à l'effort d'extraction exercé sur le bouchon par la pression régnant à l'intérieur de la bouteille. Le goulot 13, son bouchon et son muselet 15 sont recouverts par un film protecteur 14. Dans la configuration illustrée par la figure 1, seule la boucle 15 du muselet, qui a été rabattue à angle droit, ressort du film protecteur 14 pour être rattachée à l'accessoire de sécurité 1.

[0021] L'ustensile de sabrage 20 est ici constitué par un coutelas comportant un manche 21 (en bois, métal, corne ou toute autre matière) ayant une face de bout avant 22 au-delà de laquelle s'étend une lame métallique 23 à bord non coupant (non aiguisé), la lame 23 étant seulement destinée à venir frapper le col du goulot 13 de la bouteille 10 pour briser le verre sous l'effet du choc.

[0022] L'accessoire de sécurité 1 est constitué par un cordon de retenue 2 qui est ici réalisé sous la forme d'une chaînette métallique (et en particulier en métal précieux) à billes. Mais cette forme n'est nullement limitative et le cordon 2 pourrait être réalisé en un matériau quelconque (matière plastique, fibre synthétique ou naturelle, bois, etc.) et selon une forme quelconque (chaî-

nette à maillons, fil continu, etc.). Le cordon 2 possède une première extrémité 3 qui est équipée d'un crochet à fermoir 4 engagé dans la boucle 15 du muselet équipant le goulot 13 de la bouteille 10. A son autre extrémité 5 (seconde extrémité), le cordon 2 est équipé d'une rondelle 6 qui est clouée sur la face de bout avant 22 du manche en bois 21 du coutelas de sabrage 20.

[0023] Lors du sabrage de la bouteille 10, le col du goulot 13 est frappé par la lame 23 du coutelas de sabrage 11. Sous l'effet du choc, le verre constituant la bouteille se brise au voisinage du goulot 13 et le goulot ainsi détaché est violemment projeté dans le prolongement de la bouteille 10 sous l'effet de la pression interne régnant dans celle-ci, comme cela est illustré par la figure 1. La première extrémité 3 du cordon 2, qui est libre, suit le goulot 13 dans sa course jusqu'à ce que le cordon 2 se tende.

[0024] Le goulot 13 est alors stoppé dans sa course, la seconde extrémité 5 du cordon 2 étant retenue par son accrochage sur le manche 21 du coutelas 20. On notera ici que la longueur du cordon 2 pourra être choisie en fonction de la distance maximum à laquelle on souhaite voir s'interrompre le vol du goulot 13. C'est ainsi que, pour des raisons esthétiques, on pourra choisir un cordon 2 relativement long, tandis que, pour des raisons de plus grande sécurité, on pourra au contraire choisir un cordon 2 relativement court. Dans tous les cas, la personne réalisant le sabrage devra simplement s'assurer qu'aucune autre personne n'est située à une distance inférieure à la longueur du cordon 2.

[0025] Le goulot 13, retenu par le cordon 2, retombe ensuite à la verticale sous l'effet de son propre poids et reste suspendu au cordon 2 sans qu'il lui ait été possible d'atteindre une quelconque personne de l'assistance. Le sabrage de la bouteille 10 est donc réalisé en toute sécurité, indépendamment de l'attention que peuvent porter les autres personnes de l'assemblée à l'opération. Il est en outre possible de procéder au sabrage de bouteilles dans des lieux publics tels que des restaurants, des salles de réception, ou même des places extérieures.

[0026] A la figure 2, on a représenté une première variante de réalisation des moyens de liaison de la première extrémité 3 du cordon de retenue 2 au goulot 13 de la bouteille. Dans cette variante, la première extrémité 3 du cordon 2 est équipée d'un anneau élastique 7 qui réalise un cerclage du goulot 13. L'anneau 7 pourra par exemple être réalisé en caoutchouc, éventuellement enrobé d'un tissu pour améliorer son aspect (bien que cela réduise son adhérence avec le goulot). On pourra également, bien que cela ne soit pas illustré, réaliser selon le même principe un cerclage du goulot 13 avec une lanière non élastique en cuir ou similaire bridable au moyen d'une boucle classique, par exemple à crampons.

[0027] A la figure 3, on a représenté une seconde variante de réalisation des moyens de liaison de la première extrémité 3 du cordon de retenue 2 au goulot 13

de la bouteille. Dans cette seconde variante, la première extrémité 3 du cordon 2 est équipée d'un capuchon élastique 8 qui vient coiffer le sommet du goulot 13. Comme précédemment, l'élasticité du capuchon 8 n'est pas indispensable et l'on pourrait également prévoir un tel capuchon non élastique présentant à son bord libre un lien de cerclage tel qu'un lacet.

[0028] La figure 4 illustre un second mode de réalisation de l'invention. A la différence du premier mode de réalisation décrit en référence à la figure 1, la seconde extrémité 5 du cordon de retenue 2 de l'accessoire de sécurité 1 est accrochée à la bouteille 10 et non plus au coutelas de sabrage 20. En l'espèce, la seconde extrémité 5 du cordon de retenue 2 est équipée d'une bague élastique 30 qui encercle le corps 11 de la bouteille 10. Cette bague élastique 30 peut être réalisée par exemple en caoutchouc, ce qui lui confère de bonnes caractéristiques d'adhérence avec le verre constituant la bouteille 10. Mais cet exemple n'est nullement limitatif et l'on pourra par exemple prévoir d'enrober l'anneau en caoutchouc 13 dans un tissu pour le rendre mieux présentable esthétiquement. On pourra encore utiliser, à la place d'un anneau élastique, un lien de cerclage non élastique telle qu'une ceinture en cuir ou similaire attachée à la seconde extrémité 5 du cordon 2 et équipée d'une boucle de fermeture quelconque.

[0029] A la figure 5, on a représenté une variante de réalisation du moyen d'accrochage de la seconde extrémité 5 du cordon de retenue 2 à la bouteille 10. Dans cette variante, la seconde extrémité 5 du cordon 2 est équipée d'un socle 40 qui vient coiffer le cul (référéncé en 12 aux figures 1 et 4) de la bouteille 10. Ce socle 40, qui peut être réalisé en métal ou en matière plastique, présente un fond 41 en forme de disque dont la périphérie présente un rebord cylindrique formé par une succession de dents 42 séparées par des encoches 43 et "mordant" la périphérie du cul de la bouteille. Ces dents 42, qui sont élastiquement déformables radialement, procurent au rebord périphérique cylindrique qu'elles forment une capacité d'expansion élastique radiale permettant un montage serré du socle 40 sur le cul de la bouteille 10.

[0030] La figure 6 illustre un troisième mode de réalisation de l'invention. La bouteille 10 est ici associée à un seau à glace 50 de réfrigération de cette bouteille, qui présente latéralement des anses de préhension 51 en forme d'anneau. Le cordon de retenue 2 de l'accessoire de sécurité 1 est accroché, non pas au coutelas de sabrage 20, mais au seau 50. Plus précisément, la seconde extrémité 5 du cordon 2 est pourvue d'un crochet à fermoir 9 qui est accroché sur l'anneau 51 du seau 50.

[0031] L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits, mais englobe au contraire toute variante reprenant, avec des moyens équivalents, ses caractéristiques essentielles.

[0032] Par exemple, on pourrait prévoir que la seconde extrémité du cordon de retenue soit accrochée au

poignet de l'utilisateur au moyen d'un bracelet.

Revendications

1. Accessoire de sécurité (1) pour le sabrage d'une bouteille (10) de vin mousseux, caractérisé en ce qu'il comporte un cordon (2) de retenue du goulot (13) de la bouteille (10) possédant une première extrémité libre équipée de moyens agencés pour assurer sa liaison au goulot (13) de la bouteille (10) et une seconde extrémité (5) équipée de moyens d'accrochage à un support extérieur.
2. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que, le goulot (13) de la bouteille (10) étant pourvu d'un muselet (15) de maintien du bouchon, les moyens de liaison de la première extrémité (3) du cordon de retenue (2) au goulot (13) de la bouteille sont constitués par un crochet (4) d'attelage à ce muselet.
3. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de liaison de la première extrémité (3) du cordon de retenue (2) au goulot (13) de la bouteille sont constitués par un élément de cerclage (7) du goulot.
4. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de liaison de la première extrémité (3) du cordon de retenue (2) au goulot (13) de la bouteille sont constitués par un capuchon (8) de coiffage du goulot (13).
5. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage de la seconde extrémité (5) du cordon de retenue (2) sont constitués par un crochet (9).
6. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que, le support étant constitué par la bouteille (10), les moyens d'accrochage de la seconde extrémité (5) du cordon de retenue (2) sont constitués par un élément de cerclage (30) de la bouteille (10).
7. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé en ce que, le support étant constitué par la bouteille (10), les moyens d'accrochage de la seconde extrémité du cordon de retenue (2) sont constitués par un socle (40) de coiffage du cul de la bouteille (10).
8. Ustensile de sabrage (20) comportant une lame (23) et une poignée (21), caractérisé en ce qu'il est pourvu d'un accessoire de sécurité (1) selon l'une des revendications 1 à 5, la seconde extrémité (5) du cordon de retenue (2) étant accrochée à l'ustensile de sabrage (20) qui constitue le support précité.

9. Ustensile selon la revendication 8, caractérisé en ce que la seconde extrémité (5) du cordon de retenue (2) est accrochée au manche (21) de l'ustensile de sabrage (20).

5

10. Seau réfrigérant (50) pour bouteille (10) de vin mousseux, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'un accessoire de sécurité (1) selon l'une des revendications 1 à 5, la seconde extrémité (5) du cordon de retenue (2) étant accrochée au seau (50) qui constitue le support précité.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

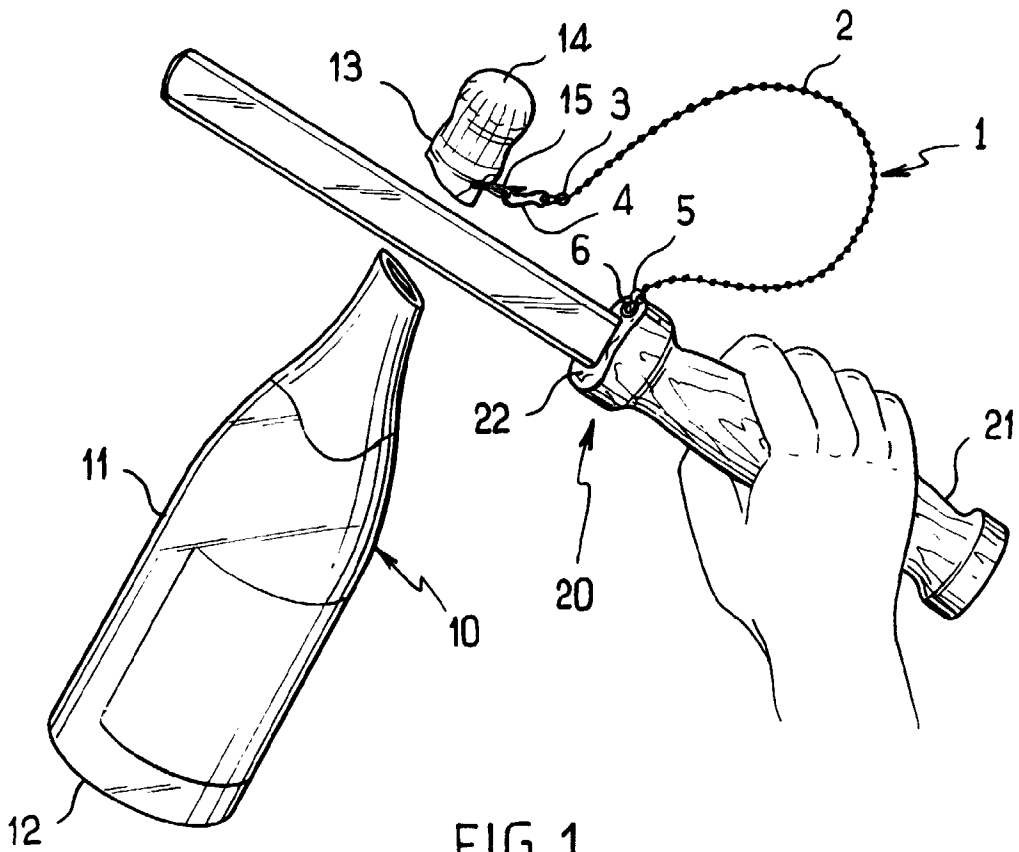


FIG. 1

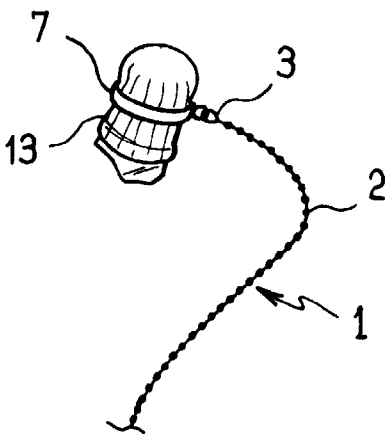


FIG. 2

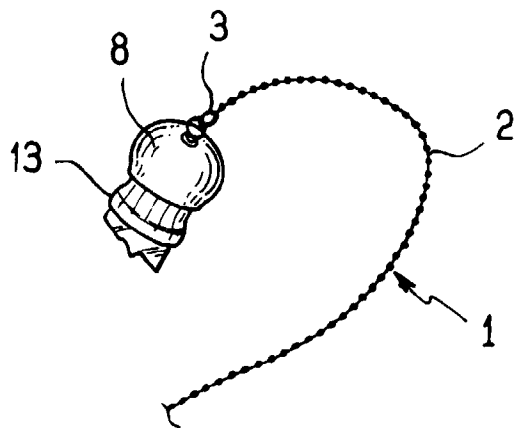


FIG. 3

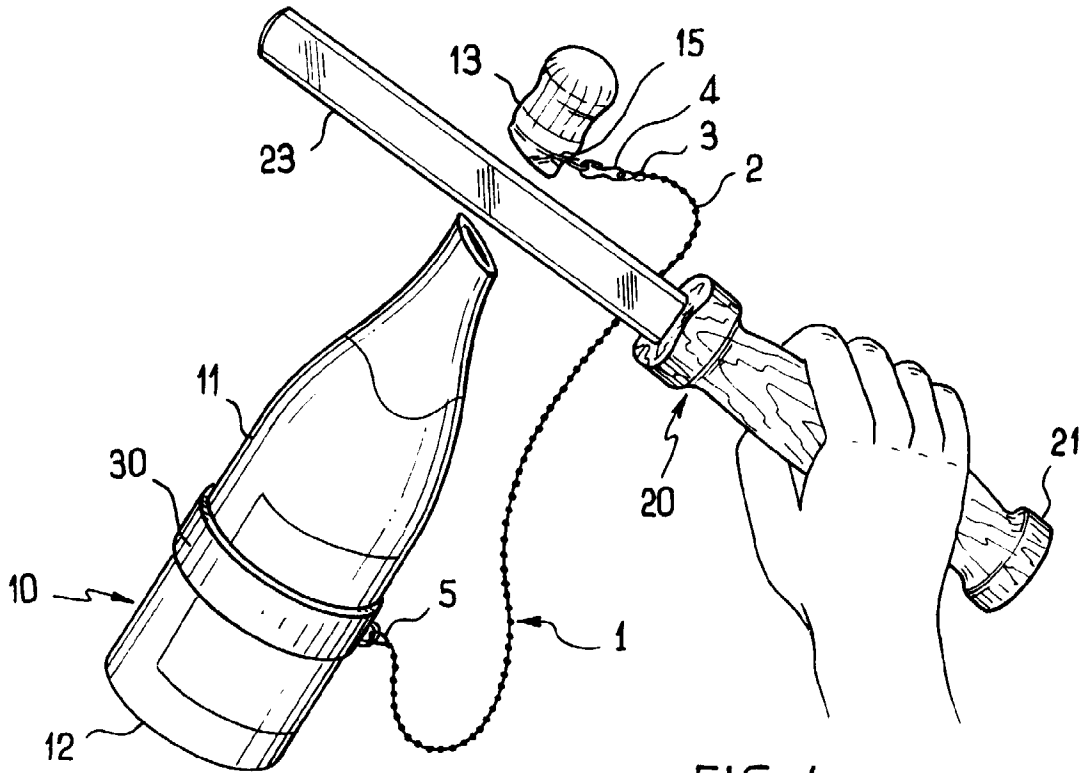


FIG. 4

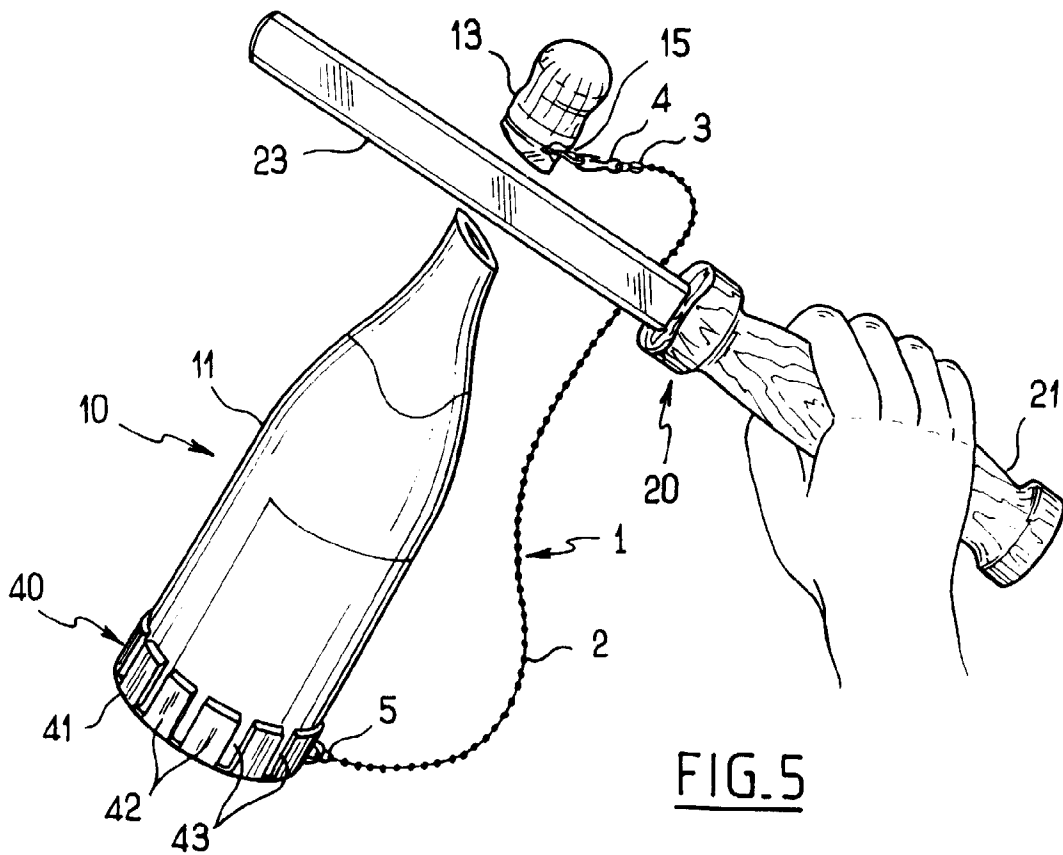


FIG. 5

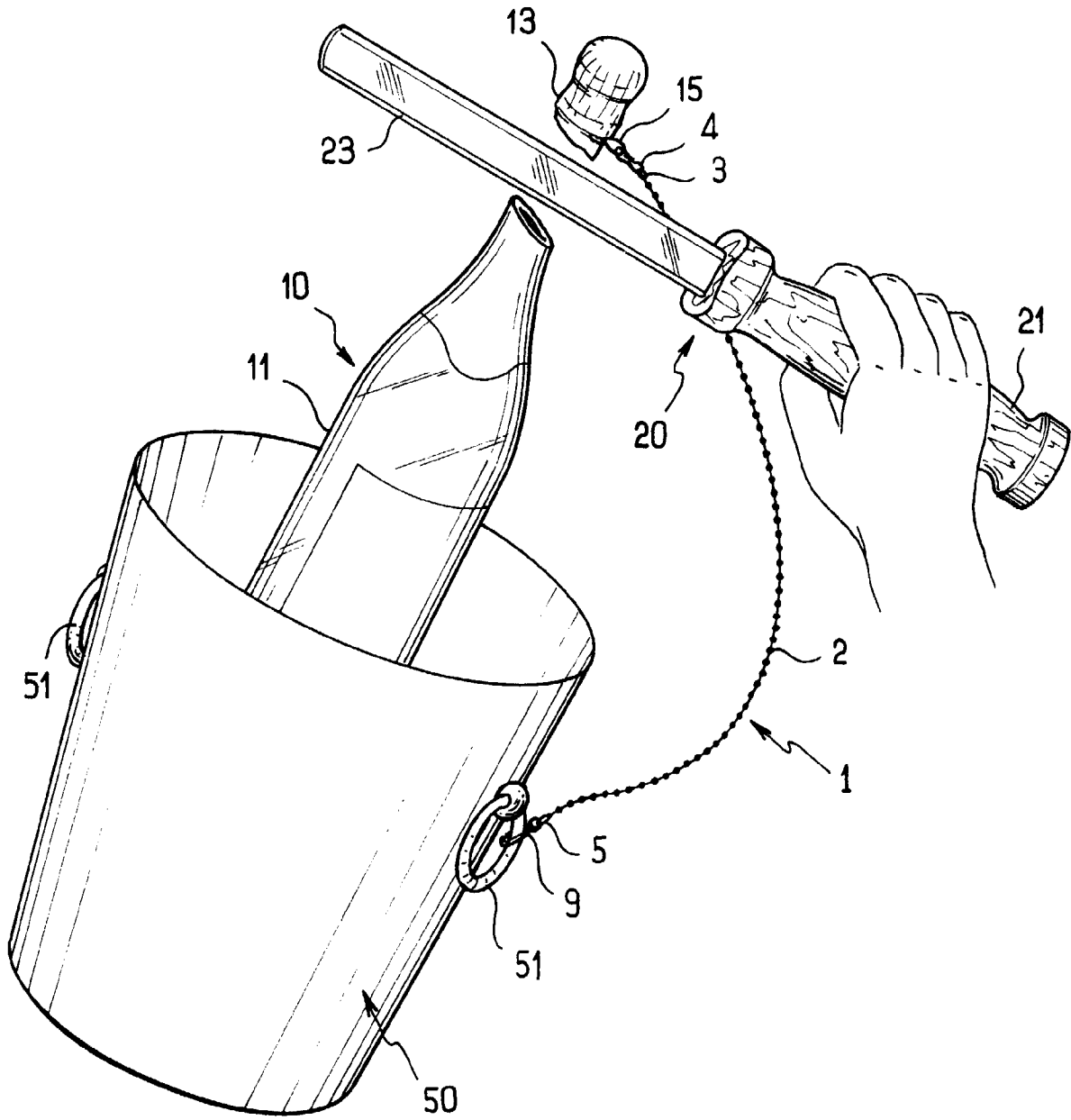


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 0236

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.6)
X	DE 41 19 804 A (SCHUMACHER ELMAR) 17 décembre 1992	1, 2, 6	B67B7/92 B65D55/16
A	* figures 9, 10 *	8, 10	
X	FR 988 400 A (GIRAUD) 27 août 1951 * figure 2 *	1, 6	
X	FR 365 764 A (J. WECK GMBH) 17 septembre 1906 * figures *	1, 3, 6	
X	DE 22 00 857 A (WEINZIERL RUDOLF DR DR) 12 juillet 1973 * figures *	1, 3, 6	
X	GB 2 128 878 A (MERRICK IND INC) 10 mai 1984 * figures 3-5, 17 *	1, 3, 6, 7	
A	US 4 341 316 A (BUNGE JOHN M) 27 juillet 1982 * figure 1 *	10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.6)
			B67B B65D B26F C03B A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		21 avril 1999	Martínez Navarro, A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 0236

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-04-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4119804 A	17-12-1992	AUCUN	
FR 988400 A	27-08-1951	AUCUN	
FR 365764 A		AUCUN	
DE 2200857 A	12-07-1973	AUCUN	
GB 2128878 A	10-05-1984	US 4627546 A	09-12-1986
US 4341316 A	27-07-1982	GB 2057249 A, B HK 7585 A	01-04-1981 01-02-1985

EPO FORM P/9460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82